

Règlement du Fonds de la relève (NAFO) HRV Berne-Jura

Art. 1 Base

1. en vertu des articles 4 & 22 des statuts de l'ASR Berne-Jura, l'assemblée générale édicte le règlement suivant:

Art. 2 Sens et but

2. les fonds du NAFO doivent permettre de soutenir des projets innovants et extraordinaires, ainsi que des événements des clubs du HRV Berne-Jura, en premier lieu dans le domaine de la relève.
3. les fonds doivent servir à promouvoir le sport de masse et le sport de compétition de la relève conformément à l'ordonnance Swisslos.

Art. 3 Demandes de contributions de l'NAFO

1. Les demandes de subventions de l'NAFO doivent être adressées par voie électronique au comité directeur de l'ASR Berne-Jura.
2. pour les projets et les événements, les demandes peuvent être déposées au plus tôt un mois avant et au plus tard un mois après leur réalisation.
3. les demandes pour des événements et des projets doivent être accompagnées d'une description, y compris le budget de toutes les dépenses et recettes.

Art. 4 Traitement des demandes

1. le comité de l'ASR Berne-Jura décide des éventuelles contributions.
2. chaque demande est traitée au cas par cas. Les autorisations antérieures ne constituent pas un précédent.
3. le comité directeur est autorisé à émettre des conditions.
4. la fixation du montant du versement est déterminée par la liste annexée. La liste peut être modifiée par le comité directeur au début de chaque exercice.
5. une modification de l'annexe nécessite une information écrite aux associations membres.

Art. 5 Versements des contributions

1. Les contributions pour les projets et les événements sont versées après leur réalisation.
2. si les conditions n'ont été que partiellement ou pas du tout respectées, le montant alloué peut être réduit ou refusé.
3. s'il s'avère ultérieurement que les informations fournies étaient incomplètes ou fausses, le comité peut exiger le remboursement partiel ou total des contributions versées dans un délai de cinq ans.

Art. 6 Constitution et alimentation du NAFO

1. Le NAFO est constitué à partir des avoirs des anciens fonds "ancien argent" et "provision pour la promotion de la relève".
2. Le NAFO est alimenté par l'excédent des fonds de Swisslos ainsi que par une part d'un éventuel excédent dans les comptes annuels. Le comité directeur décide de cette part.

3. le compte du NAFO est géré par le comité HRV BeJu. Ce compte doit figurer séparément dans les comptes de l'association.
4. le comité directeur de l'ACB Berne-Jura rend compte chaque année à l'assemblée régionale des résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

Art. 7 Dissolution du NAFO

1. En cas de dissolution du NAFO, le solde existant ne peut être utilisé qu'à des fins proches de celles du NAFO.

Règlement du 13.09.2025.

Règlement NAFO – Annexe en Allemand

Kategorie	Begründung	Was	Auszahlungs-Grundsatz	Maximaler Betrag
A1	Neurekrutierung Kinder im Zielalter / Grossanlass	Kinderhandballfestival	Pauschale pro Tag	1'500.00 CHF
A2	Neurekrutierung Kinder im Zielalter	Schülerturnier national	Pauschale pro Tag	2'000.00 CHF
A3	Neurekrutierung Kinder im Zielalter	Schülerturnier regional	Pauschale pro Tag	1'500.00 CHF
A4	Neurekrutierung Kinder im Zielalter	Minihandballspieltag	Pauschale pro 1/2 Tag	500.00 CHF
A4	Neurekrutierung Kinder im Zielalter	Schülerturnier lokal	Pauschale pro Tag	1'00.00 CHF
B1	Unterstützung gemäss Swisslos-Fonds (ab 2022)	Regionales Leistungszentrum	Pauschale pro Jahr	1'500.00 CHF
B2	Neurekrutierung Kinder im Zielalter in freier Form	Ferienhandballwoche	Pauschale pro Anlass	1'000.00 CHF
B2	Neurekrutierung Kinder im Zielalter in freier Form	Spiel & Spass Kinder Handballtage	Pauschale pro Tag	500.00 CHF
C1	Wichtiger Verbandsanlass, insb. Für unsere Junior:innen	RA - Finalturnier	Pauschale pro Tag	500.00 CHF
C2	Wichtiger Verbandsanlass für die Region	Regionales Cup-Weekend	Pauschale pro Tag	500.00 CHF
C3	Förderung spezieller Erlebnisse für NW-Athlet:innen	Teilnahme Auslandsturniere NW	Pauschale pro Athlet/Tag	10.00 CHF
D1	Attraktives Zusatzangebot für NW	NW-Beach-/ oder Feldhandballturnier	Pauschale pro Tag	250.00 CHF
D1	Attraktives Zusatzangebot für NW	NW-Hallenhandballturnier (ausserhalb SHV Spielbetrieb)	Pauschale pro Tag	250.00 CHF
D2		Startmaterial-Kit Neuschiedsrichter	Gemäss Angebot	